

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER  
SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**

Nombre de membres afférents au CM : .....	11
Nombre de membres en exercice .....	8
Nombre de membres présents .....	5
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	6
Date de la convocation	22/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

**Présents :** PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine - IMBERT Joëlle – PONS Michel –

**Absent représenté :** LE MAGADURE Antoine -

**Absents excusés :** BUMAT Vincent - TESSA Dorine –

Mme ARNAUD Amandine a été élue secrétaire.

**Objet : Plan de financement des travaux sur les réseaux d'eau inscrits au Schéma Directeur**

M. le Premier Adjoint expose que :

- Des travaux importants sont à prévoir pour mettre en conformité les deux captages utilisés par la Commune pour l'approvisionnement en eau potable de nos concitoyens, selon les arrêtés préfectoraux du 24 Janvier 2022 valant déclaration d'utilité publique, émis suite à l'enquête publique conduite à l'été 2021 et aux recommandations de l'Agence Régionale de Santé.
- La société Hydrétudes en charge de réaliser le schéma directeur sur l'eau potable a estimé un lot de travaux prioritaires à conduire pour cette mise en conformité au niveau des deux captages de la commune.
- Les sociétés Hydrétudes et MG Concept ont livré à la Commune des avant-Projets précisant la nature des travaux à réaliser
- La commune a déjà obtenu de l'Etat, par arrêté préfectoral n°2022-DPP-CSEM-249 du 16 Août 2022, dans le cadre de la « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » pour l'année 2022, une subvention de 256 269,30 € à hauteur de 20% du cout de l'opération évalué en 2022.
- Sur la base des chiffrages effectués par Hydrétudes et MG Concept, la Commune a instruit une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat ZRR 2022-2024, à hauteur de 60% du cout de l'opération.
- Qu'en conséquence le reste à charge pour la Commune ressortirait à 20% du cout de l'opération. Voir tableau ci-dessous.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20240409-DELIB152024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

<b>Poste / Financier</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Total des dépenses estimées</b>	<b>1 277 072 €</b>	<b>100</b>
Agence de l'eau	766 243 €	60
DETR	256 269 €	20
Commune de Manteyer (autofinancement)	254 560 €	20
<b>Total des recettes</b>	<b>1 277 072 €</b>	<b>100</b>

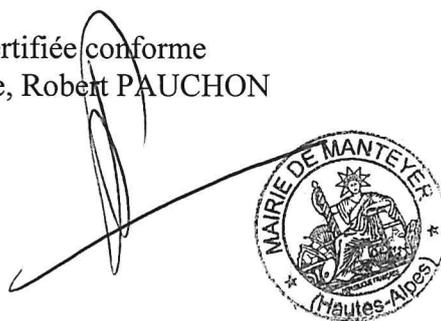
Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités de financement de ces travaux telles que décrites ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à instruire et signer les demandes de financement auprès des différents organismes financeurs cités.
- Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de prêt auprès d'un organisme financier qui aura proposé la meilleure offre sur un prêt à long terme pour le financement de cet investissement.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0  
Abstention : 0  
Ont voté pour : 6

Copie certifiée conforme  
Le Maire, Robert PAUCHON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20240409-DELIB152024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024